

Programme de formation de l'école québécoise – Éducation préscolaire

La ressource additionnelle

Maternelle 4 ans à temps plein



LA RESSOURCE ADDITIONNELLE À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE 4 ANS À TEMPS PLEIN

La ressource additionnelle à l'éducation préscolaire 4 ans à temps plein apporte un soutien aux enfants tout comme à l'enseignante ou à l'enseignant. Elle est sous la responsabilité de la direction d'école. Pour que ses interventions ainsi que son intégration à la vie de la classe soient facilitées et pour qu'elle développe ses compétences à l'éducation préscolaire, cette personne devrait être engagée sur une base continue et stable. Une rencontre entre la direction, l'enseignante ou l'enseignant titulaire et la ressource additionnelle est nécessaire dès le début de l'année scolaire pour que ces personnes s'entendent sur le partage des interventions.

Les [règles budgétaires de fonctionnement pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires](#) déterminent l'allocation de financement de la ressource additionnelle.

Le document [Maternelle 4 ans à temps plein : objectifs, limites, conditions et modalités](#) apporte des précisions quant aux modalités d'embauche de la ressource additionnelle.

L'organisme scolaire a le choix du type de ressource qui appuiera l'enseignante ou l'enseignant titulaire, par exemple une technicienne ou un technicien en éducation spécialisée ou en service de garde.

Les ressources additionnelles sont invitées à consulter les documents d'accompagnement relatifs à l'éducation préscolaire pour :

- › connaître le mandat et les orientations du [Programme-cycle de l'éducation préscolaire](#);
- › prendre connaissance des caractéristiques et des besoins de l'enfant de 4 ans quant au développement global présentés dans le [Programme-cycle de l'éducation préscolaire](#), et ce, pour chaque compétence;
- › reconnaître [le jeu libre](#) comme moyen privilégié d'apprentissage de l'enfant;
- › [se mobiliser autour de l'enfant](#) et comprendre les spécificités du milieu (vulnérable, pluriethnique, plurilingue, etc.).

La ressource additionnelle pourrait développer ses habiletés et ses compétences à :

- › établir et maintenir une relation de confiance avec l'enseignante ou l'enseignant, l'enfant et les parents en adoptant une attitude bienveillante et respectueuse;
- › développer un lien d'attachement avec chaque enfant de la classe;
- › travailler en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant et le personnel de l'école;
- › montrer une bonne capacité d'adaptation et faire preuve d'ouverture et de souplesse;
- › adopter une posture d'inclusion dans son approche éducative;
- › s'impliquer et prendre des initiatives dans le respect de ses besoins ainsi que de ceux de l'enseignante ou de l'enseignant et de l'enfant;
- › observer le cheminement de l'enfant et consigner des informations pertinentes sur ce cheminement en ayant un regard attentif sur ses besoins, ses intérêts et ce que révèlent ses gestes et ses paroles;
- › accompagner et soutenir l'enfant en fonction de ses besoins, de concert avec l'enseignante ou l'enseignant;
- › favoriser la collaboration école-famille-communauté.

L'INTERVENTION AUPRÈS DE L'ENFANT À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Par leur présence et leurs interventions, l'enseignante ou l'enseignant et la ressource additionnelle en classe contribuent à favoriser l'épanouissement, le développement et les apprentissages de l'enfant.

Ces personnes se concentrent sur les besoins de l'enfant et du groupe. Elles soutiennent l'enfant dans le développement d'attitudes, de comportements, de stratégies et de démarches pour qu'il se sente valorisé, fier et outillé et qu'il puisse apprendre tout au long de sa vie et réussir.

Des pistes d'intervention possibles au quotidien pour la ressource additionnelle :

- › accueillir chaleureusement chaque enfant;
- › accompagner l'enfant (forces, habiletés et capacités individuelles) en adaptant ses interventions et en diminuant progressivement le soutien prodigué selon les gains d'autonomie observés;
- › apprendre à connaître l'enfant, l'observer et se documenter sur ses caractéristiques et ses besoins particuliers auprès de différents partenaires;
- › encourager la persévérance et valoriser les efforts de l'enfant, souligner ses réussites et utiliser le renforcement positif;
- › aider et encourager l'enfant à développer son autonomie et à se responsabiliser (faire les actions avec lui et non à sa place);
- › offrir un modèle des actions ou des comportements attendus (refaire une démonstration au besoin, donner un exemple, proposer un « bon modèle », mettre des mots sur des actions de l'enfant, etc.);
- › accompagner l'enfant lors des échanges, de l'exécution des consignes, de l'accomplissement d'une tâche, etc.;
- › ajuster ses interventions en fonction du contexte et des attentes de l'enseignante ou de l'enseignant envers le groupe (intervenir discrètement et à voix basse);
- › se questionner et réfléchir sur les actions de l'enfant afin de connaître qui il est et ce qu'il fait;
- › se questionner et réfléchir sur ses propres actions de façon individuelle et en équipe;
- › participer, au besoin, aux rencontres du volet Parents.

LA COLLABORATION ENTRE LA RESSOURCE ADDITIONNELLE ET L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT TITULAIRE

« Le souci du bien-être de l'enfant doit être une responsabilité partagée par tous les acteurs du milieu. C'est dans un tel contexte que se déploient pleinement la collaboration et le partenariat entre tous les intervenants concernés. Il faut donc tenir compte de la diversité et des spécificités de l'enfant (ex. : langue maternelle, parcours migratoire, handicap, culture familiale) et offrir une éducation inclusive pour tous¹. »

La mise en place de pratiques collaboratives est essentielle. C'est donc dans un esprit de complémentarité et avec la préoccupation de saisir tous les prétextes possibles pour soutenir le développement global de l'enfant que l'enseignante ou l'enseignant et la ressource additionnelle doivent mettre en place une structure collaborative pour partager des rôles et des tâches.

Ce qu'on garde en tête :

- › l'importance de reconnaître l'expertise de chacun ;
- › le fait qu'établir des modalités de fonctionnement favorise une communication efficace ;
- › la nécessité de maintenir une attitude de respect et d'ouverture lors des échanges ;
- › l'importance de déterminer des conditions favorables aux échanges d'information, d'observations et de questionnements ;
- › l'importance de mettre en place les orientations d'interventions collaboratives.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Programme-cycle de l'éducation préscolaire, Québec, Gouvernement du Québec, 2021, p. 4.
[<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/pfeq/prescolaire/Programme-cycle-prescolaire.pdf>].

- › La place du jeu dans l'apprentissage
- › La collaboration école-famille-communauté
- › Le partage des observations
- › Les interventions à privilégier

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.